

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-167-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

N° 167/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

**Objet de la délibération :**

Avantage carte Tickets  
Restaurant pour les apprentis

| Nombre de membres          |    |
|----------------------------|----|
| - En exercice :            | 97 |
| - Présents titulaires      | 55 |
| - Absent(e)s :             |    |
| • Dont suppléé(e)s         | 3  |
| • Dont représenté(e)s      | 12 |
| • Excusé(e)s :             | 11 |
| • Non excusé(e)s :         | 16 |
| - Votants                  | 70 |
| - Ne participe pas au vote |    |

| Résultat du vote |    |
|------------------|----|
| - Pour :         | 70 |
| - Contre :       | 0  |
| - Abstention :   | 0  |

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

*Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.*

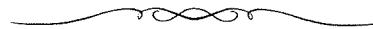
Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STAELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

*Procuration*  
Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

*Suppléé(e)s*  
Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

*Excusé(e)*  
*Absent(e)s*  
Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



La collectivité a instauré le dispositif des tickets restaurant au bénéfice des agents titulaires et contractuels ayant conclu un contrat de 1 an et plus.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 24 novembre 2025 pour étendre cette mesure aux apprentis, alternants et contrats de professionnalisation.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité, l'extension de cet avantage aux apprentis, alternants et contrats de professionnalisation qu'accueille la collectivité. Le nombre de titres attribués sera calculé en fonction des jours de présence réels toujours selon la proratisation de la CCLL c'est-à-dire 40% de prise en charge par l'agent et de 60% par la collectivité.

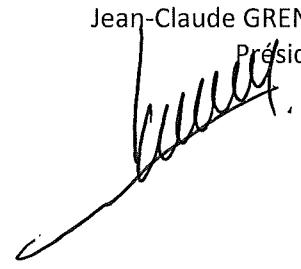
Cette mesure a reçu un avis favorable du comité social territorial du 24 novembre 2025.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-167-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025